

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-05-04

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BAILLY Emilie, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CORNU Emmanuelle, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, FERREIRA Emilie, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PELOT Jean-François

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 13/05/2026 (affichée le 13/05/2026).

OBJET : ABANDON PROJET D'ACQUISITION AVEC INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2026-04-03 du 1^{er} avril 2026, le Conseil municipal avait décidé de solliciter l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour - dans le cadre du projet « Aménagement de la salle des fêtes » - l'acquisition de la parcelle AD 201 située 6 rue Basse **sous réserve** de l'obtention de l'accord conforme de l'Architecte des Bâtiments de France pour la déconstruction du bâti existant sur cette parcelle.

Il informe le conseil que cette autorisation de déconstruction a été refusée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abandonner le projet d'acquisition de cette propriété et charge le Maire d'en informer l'EPF Doubs BFC

Pour copie conforme,

Le Maire,

